



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 23
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés :

Mme Isabelle BERNADET (procuration à Mme Isabelle DEXPERT), Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD), M. Laurent SOULARD (procuration à M. Laurent JOUGLENS), Mme Mélanie MANO, (Procuration à Mme Francine CHADEF AUD).

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2022_034

OBJET : OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CCAS et LA COMMUNE DE BAZAS

M. Patrick DUFAU rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 février 2021, une convention financière a été signée entre le CCAS et la commune portant sur les modalités financières de la mise à disposition de l'agent administratif assurant une mission de chargé d'accueil du service social.

M. Patrick DUFAU propose d'approuver l'avenant financier n° 1 à la convention financière relative au reversement par le CCAS d'une participation d'un montant de 10 000 € à la Commune pour la mise à disposition du personnel en charge de l'accueil du CCAS au titre de l'année 2022.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'AVENANT N°1 à la convention financière portant reversement à la commune par le CCAS de Bazas, la somme de 10 000 € pour la mise à disposition de personnel au titre de l'année 2022.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT